



Doc. 13867
28 septembre 2015

Pays de transit: relever les nouveaux défis de la migration et de l'asile

Amendement¹ n° 14

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, supprimer la troisième phrase.

Note explicative

Pour éviter un afflux incontrôlé de migrants et identifier les personnes habilitées à bénéficier du statut de réfugié, les frontières de l'espace Schengen doivent être protégées. Tant que les causes premières des migrations ne seront pas réglées, l'externalisation du contrôle des frontières est inévitable. Ce n'est pas une question de transfert de responsabilité.

Déposé par:

CSENGER-ZALÁN Zsolt, Hongrie, PPE/DC
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BARTOS Mónika, Hongrie, PPE/DC
BINLEY Brian, Royaume-Uni, CE
CSÖBÖR Katalin, Hongrie, PPE/DC
DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, CE
FRONC Martin, République slovaque, PPE/DC
KIRAL Serhii, Ukraine, CE
PACKALÉN Tom, Finlande, CE
ROSENKRANZ Barbara, Autriche, NI
SHPENOV Dmytro, Ukraine, CE

1. 2015 - Quatrième partie de session

